



éco-
Rénovons
Paris +

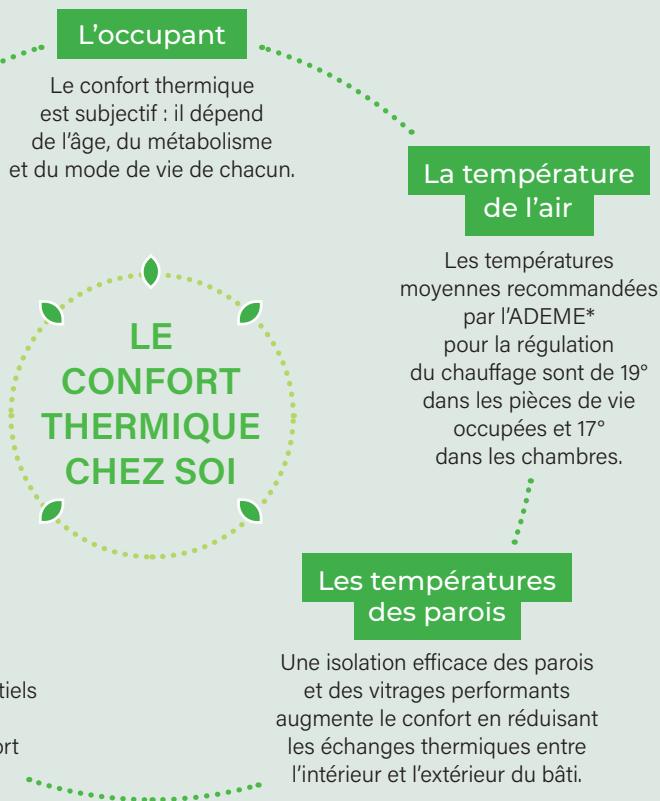
DITES OUI AU CONFORT D'ÉTÉ !

LA VILLE DE PARIS VOUS ACCOMPAGNE
DANS LA RÉNOVATION GLOBALE DE VOTRE IMMEUBLE :
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, CONSEILS GRATUITS, SUBVENTIONS

WWW.ECORENOVONSPARIS.FR
TÉL. 01 58 51 90 20

QU'EST-CE QUE LE CONFORT D'ÉTÉ CHEZ SOI ?

Le confort d'été dépend en grande partie de la capacité du logement à maintenir une température agréable pour ses habitants lors des fortes chaleurs d'été. Il s'agit de la sensation de bien-être ressentie dans une ambiance donnée, définie par plusieurs facteurs à la fois extérieurs et relatifs à chaque individu.



*Info Presse de l'Ademe, décembre 2022

FACE AUX FORTES CHALEURS, POURQUOI RÉNOVER VOTRE IMMEUBLE ?

L'une des conséquences majeures du changement climatique annoncée à Paris est l'augmentation importante de la fréquence et de l'intensité des canicules. Pour préserver l'habitabilité estivale de vos logements, l'adaptation des bâtiments est une des priorités de la Ville de Paris.

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Particulièrement important à Paris : l'îlot de chaleur amplifie les effets du réchauffement climatique dans les quartiers minéraux et peu végétalisés.

L'imperméabilisation croissante des sols, la suppression des écoulements naturels et la régression de la végétation modifient fortement le cycle naturel de l'eau et engendrent des « îlots de chaleur » où l'élévation des températures nuit à la qualité de vie et à la santé des plus vulnérables.

Améliorer le confort de votre logement

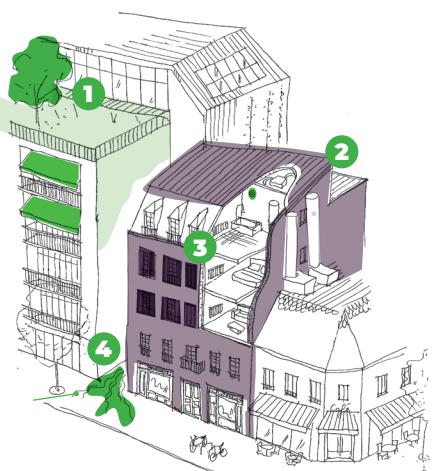
Le confort d'été est influencé par :

- les apports solaires à travers les surfaces vitrées ;
- les apports de chaleur à travers les murs et/ou la toiture. Certains bâtiments souffrent plus de surchauffe estivale que d'autres ;
- le renouvellement de l'air ;
- les sources de chaleur internes (électroménager, appareils de cuisson...).

Paris priviliege les pratiques de rafraîchissement naturel*

La ville de Paris cherche à éviter au maximum le recours à la climatisation individuelle, dont les effets sont délétères d'un point de vue énergétique, d'émission de gaz à effet de serre et de renforcement de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

*Comme la désimperméabilisation des sols, la végétalisation, le renforcement de la place de l'eau, la pose d'occultants ou encore l'utilisation de matériaux permettant un déphasage thermique.



POUR SE PROTÉGER DES FORTES CHALEURS, IL N'Y A QUE DES SOLUTIONS...

Des solutions adaptées à votre immeuble grâce à une approche globale

Pour aboutir à une rénovation performante et efficace ayant comme objectif l'amélioration du confort thermique des logements, il est nécessaire d'engager une approche globale.

En première étape, un diagnostic adapté doit être réalisé.

Bien que le **Diagnostic Technique Global** (DTG) ne soit pas obligatoire, il permet de définir un programme de travaux le plus adapté possible, évitant la logique de rénovation techniquement segmentée - une stratégie économiquement inefficace.

Des solutions techniques efficaces

Les façades, la toiture, la cour d'immeuble sont autant de surfaces qui peuvent être traitées.

1 Végétaliser



Rafraîchit la ville : Le phénomène d'évapotranspiration et l'ombre créée par les arbres et arbustes participent à réguler la température ambiante et réduire la surchauffe des surfaces minérales.

Améliore l'isolation phonique et thermique de son bâtiment

La masse végétale absorbe la chaleur du rayonnement solaire et les ondes sonores. En toiture-terrasse, elle protège le système d'étanchéité.

Préserve la biodiversité : Les espaces végétalisés offrent des lieux de refuge, de repos, d'alimentation et de reproduction pour la faune. Ils permettent le développement de la biodiversité en créant des écosystèmes où insectes, micro-organismes et autres animaux pourront s'établir.

2 Isoler les façades et la toiture



Améliore l'isolation thermique de son bâtiment en privilégiant des isolants biosourcés :

Inertie thermique et déphasage sont deux propriétés thermiques des matériaux d'isolation qui ont une grande influence sur le confort d'été.

3 S'équiper de protections solaires extérieures



Isole de la chaleur : En bloquant les rayons du soleil à travers les surfaces vitrées, les volets, brises-soleil, stores et ombrières réduisent la pénétration de la chaleur dans les logements et les parties communes, participant efficacement au maintien de leur fraîcheur.

4 Désimperméabiliser et stocker les eaux de pluie



Rafraîchit la ville et participe à restaurer le cycle naturel de l'eau :

Réduire les surfaces imperméables, comme le béton et l'asphalte, permet à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol. Cela limite le ruissellement vers les réseaux publics et ainsi les risques d'inondation.

QUELS AVANTAGES À RÉNOVER VOTRE IMMEUBLE AVEC ÉCO-RÉNOVONS PARIS ?

Vous êtes copropriétaire à Paris ? La Ville de Paris a créé le programme Éco-rénovons Paris pour vous accompagner dans vos travaux de rénovation énergétique et environnementale.



Un accompagnement sur mesure, adapté à vos besoins

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage vous aide gratuitement à :

- choisir les professionnels adaptés à votre projet et votre patrimoine ;
- mobiliser les aides financières pour votre projet ;
- répondre, en collaboration avec vos prestataires, aux questions techniques, juridiques et administratives soulevées tout au long de la conception du projet jusqu'à sa mise au vote en assemblée générale de copropriété et au paiement du solde des subventions à la fin du chantier.



Je suis missionné·e par la Ville de Paris pour vous apporter un conseil neutre et gratuit tout au long de votre projet.



Des aides financières pour votre projet

Votre copropriété peut bénéficier d'une **aide financière de la Ville de Paris** si elle réalise des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 15 % et en fonction de sa situation sociale.

Le montant de l'aide dépend du gain énergétique visé : plus il est important, plus le montant de l'aide est élevé.

Sous condition d'éligibilité à l'aide Eco-Rénovons Paris, des **primes supplémentaires** peuvent être allouées pour l'utilisation de matériaux renouvelables, recyclables ou biosourcés, pour l'installation d'équipements d'énergie renouvelable et de récupération ou le raccordement au Réseau de Chaleur Urbain, pour la **création d'îlot de fraîcheur** (désimperméabilisation, végétalisation, gestion durable des eaux de pluie, etc.), pour la gestion des déchets, ou encore pour l'obtention d'un label BBC rénovation.

Cette aide est cumulable avec le dispositif **MaPrimeRénov'**, accessible à partir de 35 % de gain énergétique. Les propriétaires occupants les plus modestes peuvent bénéficier d'**aides individuelles complémentaires** proposées par la Ville de Paris et l'Anah.

AMÉLIORER LE CONFORT D'ÉTÉ DE SON LOGEMENT À PARIS

Les autorisations administratives à Paris

Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris. C'est au maître d'oeuvre du projet de la copropriété de faire cette demande en déposant un dossier de déclaration préalable (DP) aux travaux.

Le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique (PLUb) indique, par parcelle, les obligations en matière de réalisation d'espaces libres, de plantations et de végétalisation du bâti, et vise notamment à introduire des zones de pleine terre sur des espaces jusqu'alors minéraux. Il précise également les obligations de protection contre le rayonnement solaire et de recours à des matériaux « bas carbone ».

Plus d'info sur le Plan Local de l'Urbanisme bioclimatique sur paris.fr

La promotion du rafraîchissement urbain et de la gestion durable des eaux de pluie par la ville de Paris

La Ville de Paris encourage largement la création d'îlots de fraîcheur à travers plusieurs dispositifs d'accompagnement ou de financement, dont :

- Le dispositif « Coproasis »
- Le plan « ParisPluie »
- Le « permis de végétaliser »
- La plateforme « Décider pour Paris »



Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'aides financières pour réaliser une rénovation globale ?
Inscrivez-vous sur www.coachcopro.com



ecorenovonsparis.fr